

## Définition des locaux industriels et commerciaux vacants

On entend par local industriel et commercial vacant, tout local industriel et commercial qui :

- est utilisable au 1er juin, même si l'affectation de la surface totale n'est pas encore définie;
- est destiné à la location (trois mois au moins) ou à la vente.

### 1. Ne sont pas considérés comme locaux vacants :

Les locaux qui remplissent une des conditions suivantes :

- Ceux qui sont loués ou vendus au 1er juin, mais inoccupés à cette date ;
- Ceux qui sont voués à la démolition ou à des travaux de transformation ;
- Ceux qui sont fermés sur ordre des services d'urbanisme ou d'hygiène.

### 2. Surface des locaux

Il convient d'indiquer la surface à vendre ou à louer sans les emplacements extérieurs tels que les places de stationnement, les terrasses, etc.